

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2026/09

REUNION DU 11 MARS 2026

Etaient présents :

- Monsieur SIGNORET (Président)
- Messieurs CHAOUCHI, BITAM, CHAUMONT, CHRISMENT, KOCIUBA, LEROY, NORMAND (Vice-présidents),
- Mesdames BONILLO DERAM (suppléante de Mr LALLOUETTE), LANDART, TUCCI (suppléante de Mr J-L CLAUDE),
- Messieurs CANOT, CLAUDE P, DECOBERT, DELFORGE, ETIENNE, GRABOWECKI, LANTENOIS, LATOUR, PIATKOWSKI, REGNIER, THOMAS, WATHY

Absents excusés :

- Mesdames BERTELOODT, DE BONI,
- Messieurs, BRANZ, CLAUDE J-L, DALLA-ROSA, DUFLOX, DUGARD, FRANCOITTE, JACQUEMART, LALLOUETTE, ROSSATO,

Pouvoirs :

Monsieur JACQUEMART a donné pouvoir à Monsieur CHRISMENT,

Monsieur KOCIUBA est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de votants
32	23	24

Date de la convocation : 3 Mars 2026

Date d'affichage :

AFFECTATION DU RESULTAT DE VALODEA

Le Comité Syndical selon l'instruction comptable M57, et en application de la loi du 2 Mars 1982 modifiée, après avoir approuvé le Compte financier Unique 2025, se doit d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.

- **Considérant** qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :

2 704 904,48 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement s'élevant à :

6 249 273,26 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical VALODEA, sur proposition du Président, d'affecter au budget primitif 2026 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, au compte 002, pour **2 704 904,48 €**
- Affectation à l'excédent reporté de la section d'investissement, au compte 001, pour **6 249 273,26 €**

Résultat du vote : unanimité

Fait à Charleville-Mézières,
Le 11 Mars 2026

Le Président

F. Sign



Signé numériquement par: FRANCIS SIGNORET
Organisme: VALODEA
Unité organisationnelle: 0002 250800489
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319
411-2 compliant certificates for natural persons
(QCF-N-QSCD) : Signature and
Authentication||| Explicit Text: ETSI EN 319
411-2 compliant certificates for natural persons
(QCF-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 17/03/2026 11:00:53

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.